

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêtés municipaux du 1<sup>er</sup> septembre 2016, Madame le Maire ouvre une enquête publique conjointe **sur les projets de PLAN LOCAL D'URBANISME et de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune de DINGY-SAINT-CLAIR pendant 40 jours consécutifs :**

**DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016 AU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016**

Monsieur Pierre VIGUIE, ingénieur agronome retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Grenoble et Monsieur Georges LAPERRIERE, directeur général de collectivité territoriale en retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

**Les pièces des dossiers d'enquête publique, dont l'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :**

- **sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouverts à cet effet, pendant la durée de l'enquête (à l'exception des dimanches et des jours fériés) en mairie :**  
Le lundi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 - Le mardi de 8h30 à 11h30 - Le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 18h à 19h30 - Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.
- **ou les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie de DINGY-ST-CLAIR, 55 Place de l'église, 74230 DINGY-ST-CLAIR, pour être insérées aux registres,**
- **ou les déposer par courrier électronique envoyé à [urbanisme@dingystclair.fr](mailto:urbanisme@dingystclair.fr) pour être insérées aux registres.**

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de DINGY-ST-CLAIR. Ils seront, en outre, également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.dingystclair.fr](http://www.dingystclair.fr)**

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de DINGY ST CLAIR pour informer et recevoir les observations écrites ou orales du public pendant la durée de l'enquête aux dates et heures suivantes :**

- Le lundi 19 septembre 2016 de 10 h à 12 h
- Le mardi 27 septembre 2016 de 10 h à 12 h
- Le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 de 10 h à 12 h
- Le jeudi 6 octobre 2016 de 14 h à 16 h
- Le lundi 24 octobre 2016 de 14 h à 16 h
- Le vendredi 28 octobre 2016 de 16 h à 18 h.

*A l'issue de l'enquête, une copie des rapports du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de DINGY-ST-CLAIR et à la Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les rapports seront également publiés sur le site Internet [www.dingystclair.fr](http://www.dingystclair.fr).*

*A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et du zonage d'assainissement et d'eaux pluviales ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PLU et de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales en vue de leur approbation.*

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées à la mairie de DINGY ST CLAIR.

Le Maire,  
Laurence AUDETTE